
Charte interne de la section short track (CPLM)



Sommaire

Préambule	3
Entraînements	3
Compétitions	4
Finances.....	4
Éthique	5
Dopage	6
Engagement des membres.....	6
Engagement du coach et des dirigeants	7
Engagement des parents.....	7
Dispositions finales.....	8

Préambule

Faire partie d'une association ou d'un club, c'est avoir des droits mais aussi des obligations. Chacun trouvera ici des éléments qui contribuent à donner au Lausanne Short Track l'esprit de respect, le goût de l'effort, la solidarité, la loyauté et la convivialité. Rappelons qu'un club est aussi un moyen de socialisation, donc de vivre ensemble. C'est également un lieu de vie, de plaisir partagé avec ses amis, c'est presque une deuxième famille. Faisons donc en sorte que l'on se sente bien et que ce ne soit pas un lieu de consommation comme un autre.

En tant que membre, nous sommes à l'écoute de toutes les personnes intéressées à pratiquer notre sport et le promouvons à l'extérieur de nos murs.

L'encadrement optimal de nos membres constitue l'une des préoccupations centrales des dirigeants de la section. Notre objectif est de fidéliser durablement nos membres en tant qu'actifs et de les associer au bénévolat. Nous nous procurons régulièrement des informations qui nous donnent des indications sur les besoins de nos membres.

La présente charte a pour but de formaliser les pratiques au sein de la section short track afin que chaque membre puisse y trouver les informations utiles. Elle ne remplace pas les statuts du club.

Entraînements

Les dirigeants s'engagent à prendre les dispositions pour qu'un enseignement de qualité soit dispensé aux membres. Un coach est nommé pour s'occuper de la planification saisonnière ainsi que pour donner les cours. Au vu du nombre actuel de membres, tous les athlètes s'entraînent conjointement. Cela veut dire que les jeunes patineurs seront en même temps sur la glace que des patineurs confirmés. Des mesures sont prises pour éviter les accidents et que les différents groupes cohabitent. Il est d'ailleurs recommandé aux patineurs de s'entraider en donnant des conseils pour que chacun puisse s'améliorer.

Les entraînements sur glace se déroulent à la Vaudoise Aréna. Ce lieu est utilisé par de nombreux clubs et fait office de salle de spectacle. Il arrivera que des entraînements seront annulés en raison de concerts ou spectacles durant la saison. Les dirigeants feront, dans la mesure du possible et selon les décisions de la patinoire, le nécessaire pour continuer malgré tout à avoir des heures de glace. Il sera généralement proposé de remplacer les heures de glace perdues par des sessions de sol. La période sur glace commence généralement vers mi-août et se termine début avril. Pendant la période estivale, des entraînements de sol sont organisés du côté du Stade de Coubertin (course à pied et spécifique).

Les entraînements sur la glace sont, en principe, précédés par un échauffement hors glace. Conscients de la longueur des entraînements, il est libre à chacun d'y prendre part ou venir exclusivement pour la glace. Les membres feront cependant le nécessaire pour arriver à l'heure afin d'aider à la mise en place des matelas de protection et resteront aider pour leur retrait.

Un vestiaire supplémentaire (en plus des vestiaires hommes, femmes et professeurs CPLM) sera à disposition des membres pour se recharger. Tous les vestiaires ne sont pas systématiquement fermés à clefs. Raison pour laquelle les membres sont invités à prendre leurs dispositions pour protéger leurs objets de valeur notamment contre le vol.

Compétitions

Les compétitions font partie du sport. Les membres n'ont cependant aucune obligation à prendre part aux compétitions. Ils peuvent, s'ils le désirent, participer uniquement aux sessions d'entraînement. Le short track étant encore peu développé en Suisse, la majorité des compétitions se déroule à l'étranger. La section fait en sorte d'organiser une compétition par saison à Lausanne afin de permettre aux membres qui ne désirent pas se déplacer de pouvoir tout de même en faire une. Les frais de déplacement, d'hôtel, de repas, d'inscription et autres coûts sont entièrement à la charge des membres prenant part à la compétition en question. Par ailleurs, les frais du coach seront divisés par le nombre de compétiteurs et pris en charge par ces derniers. Généralement les participants à la compétition s'arrangent pour partager les chambres d'hôtel et faire du co-voiturage afin de réduire les coûts. À titre indicatif, les frais d'inscription varient entre CHF 25.- et CHF 50.- par patineur.

Les athlètes porteront, dans la mesure du possible, les couleurs du club.

Une licence est obligatoire afin de pouvoir prendre part à des compétitions. La gestion des licences est faite par la fédération – Swiss Ice Skating – tout comme la facturation et la fixation de son coût. En règle générale, Swiss Ice Skating envoie la facture au printemps pour la saison suivante. Le coût indicatif pour une licence B est de CHF 50.-/saison (compétitions régionales) et CHF 100.- pour une licence A (compétitions nationales et internationales). Ce montant est à la charge du membre concerné.

Finances

Une situation financière saine et l'assurance de recettes à long terme sont au cœur de nos préoccupations. Une planification des finances nous permet de recenser et d'orienter les besoins et les recettes futurs de notre section.

Outre les cotisations des membres qui constituent notre principale source de revenus, nous souhaitons trouver d'autres moyens de financement, entre autre dans le domaine du sponsoring. L'organisation de manifestations associatives, d'événements, de compétitions, etc. peut également permettre de lever d'autres fonds.

Les cotisations sont fixées de manière à garantir la pérennité financière de la section. Elles peuvent être revues s'il s'avère que les rentrées ne couvrent pas les dépenses. Plusieurs catégories de membres ont été définies avec des montants de cotisations annuelles comme suit :

- Jeunes moins de 12 ans : CHF 600.- ;
- Juniors de 12 à 15 ans : CHF 800.- ;
- Adultes dès 16 ans : CHF 1'000.- ;
- Membres du cadre national : supplément de CHF 150.-.

La saison commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Les cotisations seront envoyées en principe au mois d'août/septembre avec un délai de paiement d'un mois. L'âge au 1^{er} juillet est déterminant pour la catégorie.

Les montants comprennent les sessions d'entraînement durant toute la saison. Les camps, l'achat de matériel et les frais de compétitions ne sont pas compris.

Les membres du cadre national, de par le fait qu'ils s'entraînent intensément, ont une cotisation spéciale.

En outre, des patins, propriété du club, peuvent être loués à la saison au tarif de CHF 150.-. Les patins restant propriété du club, ils pourront être utilisés parallèlement à la location pour des événements ponctuels en fonction des besoins (initiations ou autres activités de promotion).

Les membres possédant leurs propres patins/lames qui utiliseront le matériel d'affûtage du club se verront facturé un montant de CHF 50.- par saison. Ce montant permettra de couvrir les frais d'achat pour le remplacement des pierres.

Il est également possible pour les membres venant occasionnellement ou lors de la première saison de demander une facturation à la session. Un montant de CHF 25.- par entraînement sera demandé.

Bénéficiant de peu de place, chaque membre est tenu de reprendre son équipement personnel après chaque entraînement (une exception concerne les membres du cadre national). Il est possible de louer des casiers auprès de la Vaudoise Aréna selon le système du premier arrivé, premier servi. Pour ce faire, les membres prendront contact directement avec la Vaudoise Aréna.

L'accès à la patinoire se fait par le biais d'un digicode. Celui-ci sera communiqué à chaque membre lors de son inscription et ne devra en aucun cas être transmis à des personnes externes au club.

Éthique

Nous nous engageons en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant. Nous observons ces valeurs en faisant preuve de respect envers les autres et en agissant/communiquant de manière transparente. Il en va de même de nos organes et de nos membres. Nous reconnaissons la « Charte d'éthique » du sport suisse dans sa version actuelle ([Swiss Olympic - La Charte d'éthique](#)) et

en véhiculons les principes dans notre club. Toute forme d'harcèlement est prohibée. Les membres sont tenus d'annoncer immédiatement aux dirigeants tout comportement douteux.

Dopage

Le dopage est contraire aux principes fondamentaux du sport ainsi qu'à l'éthique médicale et comporte des risques pour la santé. Par conséquent, il est interdit. Nous-mêmes et nos membres nous soumettons au Statut concernant le dopage de Swiss Olympic ([Statut concernant le dopage de Swiss Olympic | SSI \(sportintegrity.ch\)](#)) et à ses dispositions d'application. Peut être considérée comme relevant du dopage toute atteinte aux articles 2.1 à 2.10 du Statut.

Engagement des membres

Les athlètes/membres s'engagent à :

1. Respecter les règles du short track, ne pas les enfreindre par la tricherie ;
2. Respecter les décisions des officiels ;
3. Respecter les adversaires et partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale ;
4. Adopter une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots « Bonjour », « Merci », « Au revoir » ;
5. Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
6. Rester serein et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant ;
7. Refuser toute forme de discrimination ;
8. Surveiller son langage particulièrement lorsque des jeunes sont dans la même pièce. Les différences d'âge obligent à tenir des propos qui soient adaptés aux oreilles qui peuvent les entendre (spécialement dans les vestiaires) ;
9. Respecter les décisions et les choix du coach et des dirigeants ;
10. Être ponctuel et prévenir en cas d'empêchement ;
11. Répondre dans les délais lorsqu'une demande est faite et une réponse attendue ;
12. Respecter le matériel et les installations mis à disposition. En outre, les vestiaires et les locaux doivent être laissés propres après chaque entraînement, après chaque compétition ;
13. Entretenir et avoir en permanence un équipement approprié ;
14. Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le short track reste avant tout un jeu ;
15. Participer à la vie du club par plusieurs actions bénévoles au cours de la saison.

Engagement du coach et des dirigeants

Le coach et les dirigeants s'engagent à :

1. Enseigner et encadre la pratique du short track dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des patineurs ;
2. Développer l'esprit sportif et faire respecter la présente charte ;
3. Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance ;
4. Prendre en charge chaque patineur et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau ;
5. Accueillir lors des compétitions et autres camps les patineurs ainsi que les dirigeants adverses dans un esprit loyal et fair-play. Il en sera de même pour les officiels ;
6. Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition ;
7. Veiller au rangement et à la propreté des locaux et vestiaires ;
8. Être assidu et ponctuel. Prévoir son remplacement en cas d'absence ;
9. Assurer la prise en charge des mineurs lors des déplacements prévus, ne jamais laisser un enfant seul ;
10. Accueillir les parents et écouter les doléances ;
11. La priorité reste et doit rester l'épanouissement du patineur ;
12. Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations ;
13. Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque.

Engagement des parents

Les parents et par analogie les membres majeurs s'engagent à :

1. Faire respecter la présente charte à l'enfant ;
2. Respecter les dates fixées lorsqu'un délai est fixé pour une réponse ;
3. Régler la cotisation dans les délais prescrits ;
4. Respecter les horaires d'entraînement ;
5. Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées ;
6. Participer aux déplacements ;
7. Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un adulte et le récupérer à l'heure indiquée ;
8. Encourager les membres dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions du coach ou des dirigeants ;
9. Respecter les officiels, les adversaires, les dirigeants et spectateurs ;
10. Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une compétition ;
11. Échanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement ;
12. Proposer, dans la mesure de ses possibilités, ses services au staff technique pour les activités extra-sportives, les compétitions et toute représentation du club.

Dispositions finales

Le présent règlement pourra faire l'objet d'une révision ou d'ajustements si les dirigeants le jugent nécessaire. La nouvelle version prendra effet à la date retenue sans autre validation. Les membres seront informés de toute modification.

Charte rédigée par la commission short track (CPLM) à Lausanne le 25 août 2022 avec une entrée en vigueur immédiate. Dernière mise à jour le 8 août 2026.